



Plus d'infos sur :
<http://www.cnt-f.org/urp>

CONFÉDÉRATION

CNT

RP - 33 rue des Vignoles - 75020 Paris -
Téléphone : 01 43 72 95 34 - mail : br.rp@cnt-f.org

NATIONALE DU TRAVAIL

Paris, le 20 mars 2012

Libération immédiate de nos camarades Tous ensemble pour la justice sociale

Une action syndicale de solidarité...

Le syndicat CNT Culture-spectacle a organisé une action syndicale ce mardi 20 mars. Une dizaine de militant-e-s se sont présenté-e-s au « Policemploi » avec des camarades de la CNT dans un cadre interprofessionnel. Arrivés à 10h, ils ont commencé par expliquer aux usagers la raison de leur venue, et la possibilité d'**échanger sur les dysfonctionnements du Pôle emploi autour d'un café ou d'un thé.**

Les camarades étaient dans l'attente d'être reçus par un responsable pour pouvoir étudier le cas de trop perçu de la camarade pour qui l'action a été organisée, et pour qui « Policemploi » n'a pas fait de suivi de dossier depuis sa première demande, en août 2011. L'accueil n'a pas été cordial ! En effet, la directrice de l'agence a immédiatement menacé d'appeler la police pour faire évacuer nos camarades. Pourtant il lui a bien été expliqué que **l'objectif de l'action n'était pas d'empêcher le bon fonctionnement des services** de « Policemploi ».

La répression comme réponse

Lors de cette action syndicale interprofessionnelle, **trois camarades ont été interpellés** après avoir subi l'agression physique d'un usager qui a frappé une adhérente qui participait pacifiquement à l'action. Nos deux camarades qui sont intervenus en protection sont en garde à vue avec la victime du coup de poing depuis 10h40 ce mardi 20 mars. L'agresseur s'en était déjà pris verbalement aux camarades en les insultant et en menaçant de les sortir lui même par la force, levant la main à plusieurs reprises contre nos camarades qui revendiquaient davantage de justice sociale.

La CNT dénonce le mépris et la stigmatisation des chômeurs qui est à l'œuvre dans le débat public.

La CNT exige la libération immédiate de nos camarades et l'arrêt des procédures à leur encontre.